

FRIBOURG Le dernier
Romand guillotiné

«**DESIGN**» Notre
supplément offert

l'Hebdo

DESIGN



www.hebdo.ch

l'Hebdo

Fr. 5.90 N°23 Semaine du 9 juin 2011

Energies renouvelables

LA GUERRE DES ÉOLIENNES

- Lutte fratricide chez les écologistes
- Reportage dans un Val-de-Travers déchiré
- Enquête sur les méthodes de démarchage

**LA CARTE DE TOUS
LES GRANDS PROJETS
EN SUISSE ROMANDE**

Une publication Ringier



9 771013 069001

ALAIN JEANNET

LA PALME DE L'INCOHÉRENCE



Jusqu'ici, éolienne rimait avec énergie douce. Depuis quelques mois, c'est tout le contraire: la seule évocation de ces moulins du 3^e type enflamme les passions. Durcit les fronts. Et divise les écologistes entre eux, comme jamais.

Que disent les opposants aux parcs éoliens? Ils dénoncent un massacre des paysages, d'insupportables nuisances sonores et les ravages programmés d'un nouveau «capitalisme vert». Toujours prêts à dégainer le recours ou l'imprécation. A tel point qu'il nous a fallu pédaler ferme pour dresser la carte romande des éoliennes. Attention, information sensible (voir en page 18). Voilà qui illustre bien la contradiction cardinale de l'après-Fukushima: on veut rompre avec l'atome, mais sans en tirer les conséquences. Comme si l'énergie pouvait être produite par miracle et sans la moindre atteinte à la nature. De manière écologiquement neutre.

D'accord, tous les projets de parcs éoliens n'ont pas forcément été bien pensés. En matière d'aménagement du territoire, la marge de progrès est importante. Ainsi, il faudra à l'avenir éviter de disperser les éoliennes, mais les concentrer dans les lieux les plus propices. On peut aussi installer des «centrales» en forêt, comme en Allemagne. Sous certaines conditions, évidemment.

Plus important, il s'agira de garantir à ces infrastructures une légitimité démocratique. Ces dernières années, les autorités cantonales ont trop souvent été prises de vitesse par les promoteurs de l'éolien et leurs méthodes parfois discutables. Là encore, la politique doit reprendre la main (lire l'article de Linda Bourget en page 24).

Les éoliennes divisent les écologistes entre eux, comme jamais.

Qu'il y ait eu des erreurs, c'est clair. Il y en aura encore beaucoup sur les chemins éolien, solaire, géothermique, hydraulique... vers la sortie du nucléaire. Mais, dans tous les cas, elles seront plus faciles à corriger que l'emballement et la fusion d'un réacteur atomique. On démonte des panneaux photovoltaïques ou des turbines sur mâts en quelques mois. La diffusion dans la nature d'émanations radioactives se paie au prix fort, pendant des siècles. A l'échelle des pays, voire des continents.

Qui, dans cette bataille autour des énergies renouvelables, décrochera la palme de l'incohérence? Ceux qui, à droite, se rallient à une sortie du nucléaire, mais sans garantir l'appui nécessaire aux nouvelles technologies, sous prétexte d'un respect rigide des lois du marché? Ou ces écologistes fondamentalistes, habités par une adoration religieuse de la nature, qui font l'impasse sur toutes les considérations économiques et prônent une suicidaire décroissance? Les paris sont ouverts. ◦

ALAIN JEANNET RÉDACTEUR EN CHEF

HORS-SÉRIE «DESIGN» ET «ART CONTEMPORAIN» SUR iPad

- Deux nouveautés de «L'Hebdo», cette semaine: un hors-série «Design», piloté par notre rédacteur Luc Debraine. Question posée en filigrane: les nouvelles technologies sont-elles à même de renouveler le langage des créateurs?
- Autre lancement: le «Guide de l'art contemporain suisse» sur iPad, par notre critique Mireille Descombes. En français et en anglais, téléchargeable sur Apple Store.

Energie

LA GUERRE DES

POLEMIQUE. L'énergie du vent pourrait connaître un avenir radieux, mais on en est encore loin. Les autorités politiques n'ont pas pris leurs responsabilités et l'opposition se fait de plus en plus bruyante.

MICHEL GUILLAUME

A l'heure où le Conseil national s'invente un avenir sans atome, c'est le pire des scénarios imaginables. Du malaise indicible chez les uns à la colère avouée des autres: le climat qui entoure l'essor de l'éolien – actuellement l'énergie renouvelable la plus compétitive sur le plan du coût de production – n'est plus serein.

Dans le Jura, les Verts et la commune des Genevez viennent de réclamer un moratoire sur tous les projets éoliens. A Neuchâtel, la Fédération Pro-Crêtes a fait aboutir une initiative exigeant que tous les projets – y compris leurs futures modifications – soient soumis à un référendum obligatoire. A Sainte-Croix (VD), le syndic socialiste, Blaise Fattetbert, soutenant un projet de Romande Energie, a été sanctionné aux élections avant de jeter l'éponge. Les associations de l'environnement annoncent des oppositions jusqu'au Tribunal fédéral. Cette révolte a aussi pris la forme d'un livre* très cri-

tique sur ces nouveaux «moulins à vent qui sont, en réalité, de gigantesques usines».

Son auteur, Philippe Roch, n'est pas n'importe qui. Ancien directeur du WWF Suisse, puis directeur de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) de 2000 à 2008, cet écologiste genevois aurait dû logiquement se réjouir que l'éolien décolle enfin en Suisse. Il n'en est rien. Certaines images, comme celle des éoliennes du Peuchapatte dans les Franches-Montagnes, lui ont paru insoutenables. «Tout le charme de cette région provient de ses maisons basses, de ses pâturages et forêts qui courent sur des lignes horizontales. J'avoue que j'ai pleuré en découvrant à quel point ces éoliennes tout en verticalité brisaient brutalement cette harmonie», raconte Philippe Roch.

Malgré un sous-titre supposant des compromis possibles («Un chemin entre refus et mesure»), Philippe Roch donne l'impression de partir en croisade contre l'énergie éolienne. Il n'hésite pas à faire de la >>>

MONT-CROSIN

Dans le Jura bernois, un parc de 16 turbines dont les habitants sont fiers, au point que des associations ont fait figurer une éolienne sur leur logo.



GAETAN BALLY KEYSTONE

30 Jean Quatremer
32 Turquie
34 Dignitas
36 «Low-luxe»

37 Mayotte
38 Béquilles
39 Affaires à suivre

ÉOLIENNES



POUR



GAETAN BALLY/KESTONE

«Des éoliennes en forêt? Je ne vois pas où est le tabou. On ne peut pas dire «non» à tout et prétendre vouloir développer les énergies renouvelables.»

Robert Cramer, conseiller aux Etats genevois

CONTRE

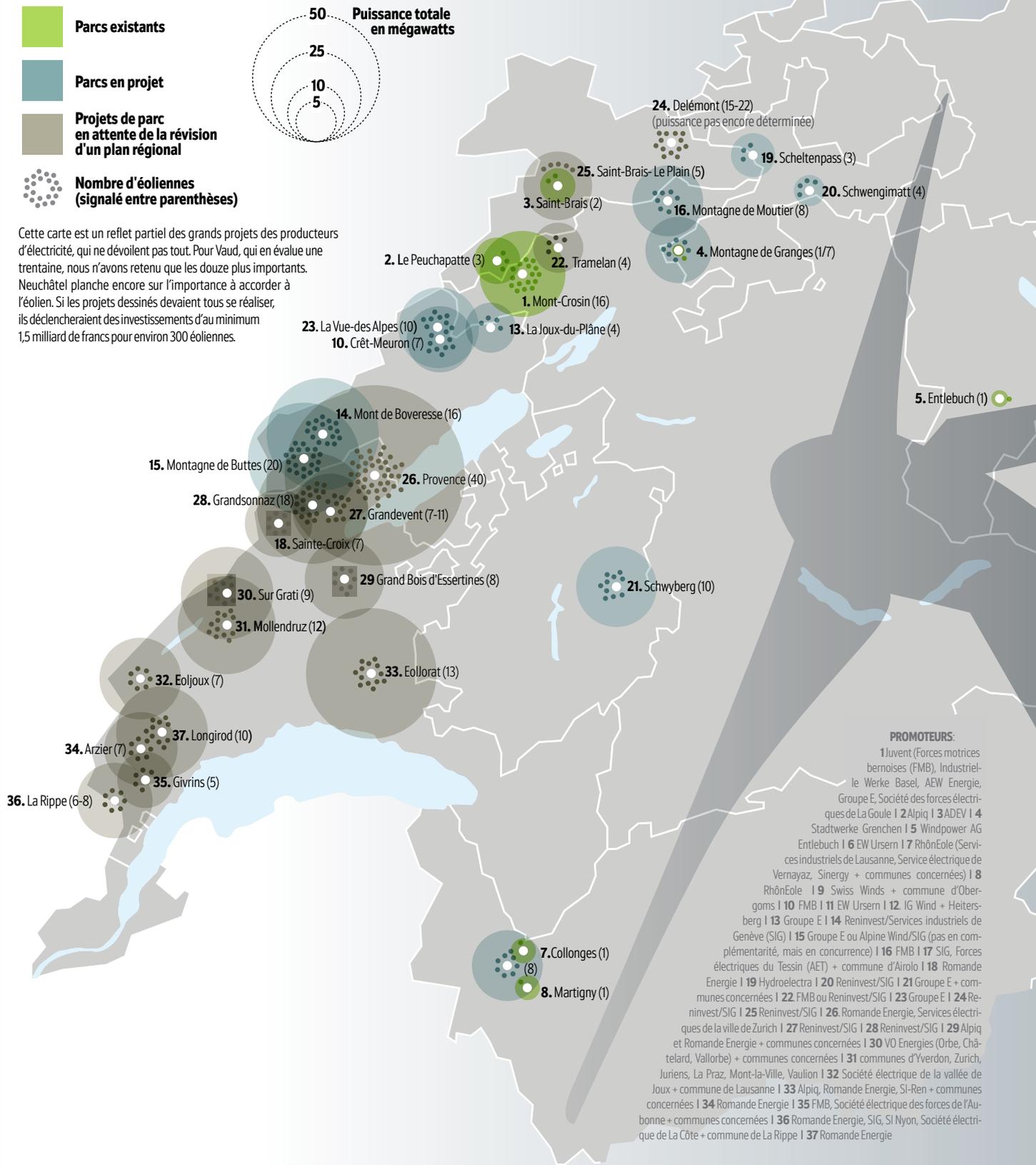


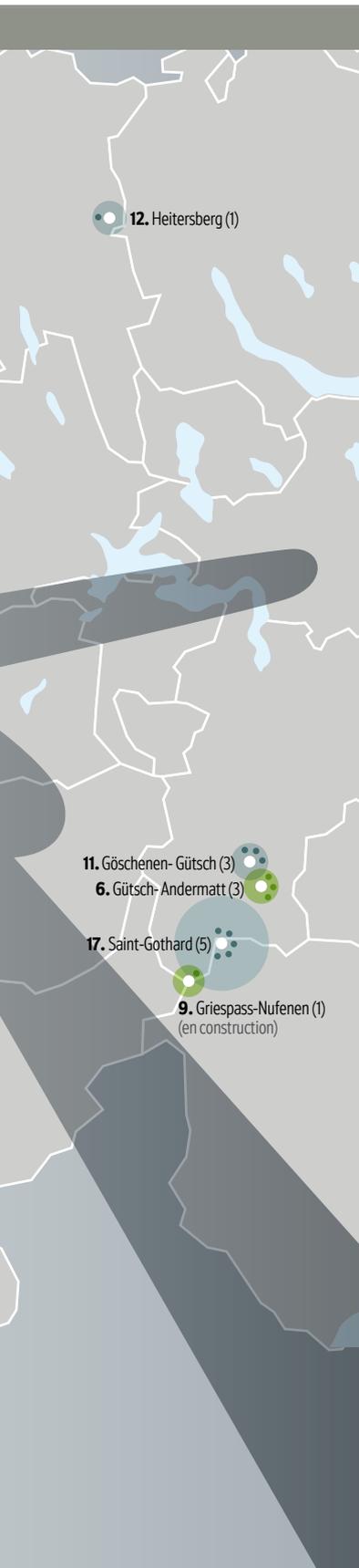
LUKAS LEHMANN/KESTONE

«Je suis totalement opposé à l'assouplissement de la loi sur les forêts, qui sont les derniers espaces vraiment protégés chez nous.»

Philippe Roch, ancien directeur de l'Office fédéral de l'environnement

ÉOLIEN: LA CARTE DES PARCS EXISTANTS ET DES GRANDS PROJETS EN SUISSE





>>> nature «une religion» et s'offusque que «le mâât des éoliennes soit plus élevé que les flèches des cathédrales». En guise d'alternative à tous les projets de parcs éoliens, il réclame un réseau plus dense de petites et de moyennes éoliennes jusqu'à 50 mètres de hauteur. Le problème, c'est que cette vision paraît bien irréaliste, jugent presque tous les économistes: le kWh coûterait plus de 1 franc, rendant tout projet non rentable.

Jamais un débat n'avait tant divisé la grande famille des écologistes. Il y a les bons, d'un côté, ceux qui veulent préserver la nature et le patrimoine en faisant semblant d'ignorer la jungle des dizaines de milliers de pylônes du réseau à haute tension, et puis les mauvais, de l'autre, qui ne sont que des «technocrates écolos» cédant aux sirènes d'un nouvel «or vert».

Débat émotionnel. C'est bien là le plus étonnant! Le débat est tout aussi émotionnel que celui touchant le nucléaire, alors que les risques que fait courir l'éolien à la collectivité sont quasi inexistantes. Toute erreur – il y en a eu, c'est vrai – peut être corrigée à plus ou moins court terme. Il est grand temps de rappeler la question essentielle du débat: l'éolien est-il une option sérieuse à l'heure de s'affranchir du nucléaire?

Les optimistes, tel le socialiste vaudois Roger Nordmann, le voient fournir près de 5 TWh par année à l'horizon 2030, correspondant à l'installation de 1000 éoliennes de 3 MW, soit près de 10% de la consommation d'électricité. Le Vert Christian van Singer imagine même cette énergie atteindre le double de cet objectif. Les pessimistes, tel le président de Pro-Crêtes, Félix Gueissaz, n'y croient pas un instant. «La Suisse n'est pas un pays de l'éolien. Ne sacrifions

EN CHIFFRES

4 TWh

C'est le potentiel de l'éolien à l'horizon 2050, selon le Conseil fédéral. Ou 8% de la consommation.

15 centimes

L'actuel coût de production de l'éolien, au kWh. Le nucléaire revient à 6 centimes, mais ce prix n'inclut pas ses coûts réels.

28

C'est le nombre ridiculement bas d'éoliennes en service en Suisse, qui place le pays parmi les cancre de l'Europe. Elles ne produisent que 0,07 TWh par an, contre 2 TWh pour l'Autriche.

pas les paysages de l'arc jurassien pour un apport dérisoire dans la production d'électricité. Parions plutôt sur l'efficacité énergétique, le photovoltaïque et la géothermie.»

L'avenir donnera raison aux hommes du terrain. «Je pense que cette énergie fournira environ 4% de l'électricité en Suisse dans vingt ans», déclare le directeur général des Services industriels genevois (SIG), André Hurter. Un potentiel encore modeste, mais pas négligeable non plus. «Prétendre que la Suisse ne se prête pas à l'éolien est tout simplement faux. Il faut arrêter d'opposer les types de nouvelles énergies entre elles, alors que, ensemble, elles produiront tout de même plus de 15% du courant, soit l'équivalent de deux centrales nucléaires.» Avec un coût de production de 12 à 15 centimes le kWh dans les endroits les plus favorables – contre environ 35 centimes pour le photovoltaïque –, l'éolien est aujourd'hui l'énergie renouvelable la plus prometteuse. Sinon, comment expliquer que tous les grands pro-

ducteurs d'électricité se soient livrés à une concurrence impitoyable pour occuper le terrain depuis qu'ils savent que 30% des 540 millions (dès 2013) de la rétribution au prix coûtant (RPC) iront à l'éolien? Sur la base de la carte des vents, ils ont sillonné le pays, notamment la Suisse romande et la crête jurassienne, où se situent près de 80% des meilleurs sites.

Au terme de cette bataille désormais terminée, les SIG se sont affirmés comme l'acteur suisse le plus important du marché. Contrairement à tous les autres groupes, ils n'ont pas créé leur propre filiale, comme le Groupe E avec Greenwatt par exemple. Ils ont conclu des partenariats avec quatre intermédiaires (Reninvest, Alpine Wind, Vento Ludens et SwissWinds) qui disposaient déjà d'un savoir-faire depuis plusieurs années. Ils se sont engagés dans une cinquantaine de projets qui, sur le papier, sont susceptibles de fournir 1,1 TWh de courant par année. Actuellement, les SIG doivent acheter 75% de l'électricité qu'ils distribuent à leurs clients. «Notre stratégie consiste donc à réduire cette dépendance de l'extérieur et à augmenter notre production propre de 25 à 50% à terme. L'éolien pourrait nous apporter 10 à 12% de l'énergie qu'il nous manque», précise André Hurter.

En se taillant la part belle du gâteau, les SIG ne se sont pas fait que des amis. Leurs «développeurs» se sont parfois montrés agressifs (*lire l'article de Linda Bourget en page 24*) pour emporter le morceau. Comme leur fief genevois ne se prête pas à l'éolien, ils ont dû aller chasser ailleurs, où ils passent pour les grands méchants loups, aux yeux de leurs concurrents locaux. Qui ont tôt fait de leur tailler l'image de la «métropole qui vient coloniser la campagne».

>>>

»» La réalité est souvent bien différente. Le maire de Delémont, Pierre Kohler, peut en témoigner. L'ancien ministre jurassien a toujours été un fervent partisan des énergies renouvelables. «Je n'ai pas attendu l'accident de Fukushima pour y croire. Notre électricité est déjà à 100% sans CO₂ et sans atome.» Très vite, il a vu dans l'éolien un potentiel intéressant à exploiter, à condition que la commune prenne son destin en main. Le projet, devisé à environ 100 millions de francs, porte sur une vingtaine d'éoliennes susceptibles de couvrir les deux tiers de la consommation d'électricité des ménages du canton.

Position de force. Au début de 2009, Pierre Kohler a donc rencontré sept agriculteurs et bourgeois qui ont signé avec la ville des contrats de droit de superficie. Cet important atout en main, Delémont s'est trouvée en position de force au moment de soumettre son projet à divers groupes électriques. Il a finalement choisi de travailler avec les SIG. «C'est une société totalement entre les mains publiques, dont les impératifs de rentabilité sont moins élevés que pour des entreprises cotées en Bourse», explique le maire. Les SIG ont accepté les conditions posées par Delémont, notamment le rachat du quart de la production du parc pour ses besoins et la présidence du conseil d'administration du parc.» Cette gestion du projet «bottom up» a, pour l'instant, fait ses preuves. Lors des assemblées d'information tenues jusqu'ici, personne n'a annoncé d'opposition frontale. Malgré les vagues d'émotion que l'éolien suscite, il y a donc moyen de concilier l'intérêt légitime des voisins à préserver leur qualité de vie et celui, tout aussi légitime, du pays à vouloir s'affranchir de l'énergie nucléaire. Dans



SAINT-BRAIS Les éoliennes de la colère, situées dans une topographie défavorable.

le canton de Neuchâtel, le conseiller d'Etat Claude Nicati en est persuadé, mais il doit batailler ferme après l'aboutissement de l'initiative de Pro-Crêtes. Avant Fukushima, le gouvernement, bien qu'à majorité de droite, s'était déjà prononcé en faveur de la sortie du nucléaire. «C'est une question de cohérence dans notre politique énergétique. Si nous réalisons les cinq projets de parcs prévus dans notre plan d'affectation, nous pourrions couvrir 18% de la consommation totale d'électricité du canton, équivalant tout de même aux besoins de 57 000 ménages.» On est loin des «peanuts» dont parlent les auteurs de l'initiative.

Ceux-ci ont pourtant un grand mérite. Ils lancent un débat qui doit être mené, puis sanctionné de manière démocratique. Or, jusqu'ici, il faut bien le reconnaître, les autorités politiques ont failli à presque tous les niveaux. Berne a certes émis des recommandations, en reconnaissant que la compétence d'édicter des plans d'affectation incombait aux cantons. Et ceux-ci se sont mis à l'ouvrage avec cinq ans de retard.

«Les cantons ont laissé les promoteurs s'approprier des territoires, alors qu'ils auraient d'abord dû fixer eux-mêmes les zones se prêtant à l'éolien. Ils ne se sont pas concertés pour établir une stratégie globale. Bref, ils ont laissé se développer une logique de capitalisme vert», accuse Pierre-Alain Rumley, l'ancien chef de l'Office fédéral

du développement territorial. Ni Vaud, ni Neuchâtel, ni le Jura n'ont terminé cet exercice. Dans l'immédiat, leurs ministres tentent laborieusement de calmer la situation. «Je n'ai pas l'impression d'assister à une révolte des Jurassiens contre l'éolien, mais il va falloir beaucoup dialoguer pour convaincre les sceptiques», note Philippe Receveur, chef du Département jurassien de l'environnement et de l'équipement, qui veut finaliser la stratégie énergétique du canton d'ici au premier semestre 2012. De son côté, le conseiller d'Etat neuchâtelois, Claude Nicati, compte vraisemblablement opposer un contre-projet à l'initiative de Pro-Crêtes. «Dans tous les projets, il faudra systématiquement créer des sociétés dans lesquelles les collectivités publiques ont leur place. C'est le prix de l'acceptation de l'éolien», affirme le chef de la gestion du territoire.

Turbines en forêt. Le débat restera donc très chaud, ces prochains mois. D'autant plus qu'une autre polémique se profile à l'horizon. Dans un postulat déjà approuvé par le Conseil des Etats, le sénateur genevois Robert Cramer a proposé de supprimer les obstacles à la construction d'éoliennes «en forêt ou à leur proximité». Des turbines en forêt là où il existe déjà des dessertes seraient même le meilleur moyen d'éviter les nuisances pour les riverains. En Allemagne, la pratique est courante, mais l'idée risque

de heurter un tabou en Suisse. «Je suis totalement opposé à l'assouplissement de la loi sur les forêts, qui sont les derniers espaces naturels vraiment protégés chez nous», s'insurge Philippe Roch.

A Berne, cette perspective ne choque personne chez les partisans de l'écologie. «Je ne vois pas où est le tabou, rétorque Robert Cramer. Il est courant de voir des pylônes de lignes à haute tension dans les forêts, et tout le monde s'en accommode. On ne peut pas dire non à tout et prétendre vouloir développer les énergies renouvelables.»

Très loin de l'agitation fédérale, un homme sourit à l'évocation de toutes ces controverses. C'est Pierre Berger, un agriculteur de Mont-Crosin qui a accueilli une éolienne à 140 mètres seulement de sa ferme, le bruit ne dépassant pas les 45 décibels la nuit. Il est guide du parc de 16 turbines implantées par les FMB, dont la région est si fière que plusieurs associations ou clubs sportifs ont fait figurer une éolienne sur leur logo. «Plus de 90% des 17 000 visiteurs chaque année trouvent que ces éoliennes s'intègrent bien au paysage», témoigne Pierre Berger. Difficile de ne pas lui donner raison quand on tourne la tête du côté du sommet du Chasseral, où trône l'antenne de l'émetteur qui, elle, est une véritable blessure, pour la nature comme pour le regard. ◦

À LIRE



- *«Eoliennes, des moulins à vent?» De Philippe Roch. Editions Favre, 168 p.
- **«Libérer la Suisse des énergies fossiles». De Roger Nordmann. Editions Favre, 192 p.
- «Ces pionniers suisses de l'éolien». Par Maguy de Tiago. Editions A la carte, 150 p.



GUY PÉRENNOUD

POUR Christian Simon-Vermot (2^e depuis la dr.) et les Wieland (Christophe, Daniel, Tony, Vincent et Frédéric) attendent avec impatience la construction des éoliennes. Ils ont signé avec Alpine Wind, qui leur a promis un rendement annuel de 15 000 francs par machine. «Ici, ce n'est pas une zone touristique, cela ne gênera personne.»

«LES HABITANTS VENDENT LEUR PATRIMOINE POUR UN PLAT DE LENTILLES»

NEUCHÂTEL. Sur la Montagne de Buttes, les opposants aux éoliennes viennent de remporter un recours contre Alpine Wind. Reportage chez ceux qui combattent et ceux qui plébiscitent les géants blancs.

SABINE PIROLT

Ce vendredi 3 juin, Fabienne Chapuis-Hini a le sourire. Cette ancienne avocate à la Cour de Paris et au barreau de Marseille est présidente des Travers du vent, une association qui se bat contre l'implantation d'éoliennes sur la Montagne de Buttes, dans le Val-de-Travers. La sexagénaire vient de recevoir une décision du Conseil d'Etat neuchâtelois. Ce dernier lui donne raison et annule les décisions du Service de l'aménagement du territoire (SAT) qui avait

autorisé Alpine Wind à poser trois mâts de mesure du vent sur la Montagne de Buttes. «Le SAT avait parlé de "décisions spéciales", une sorte de permis inventé, afin de justifier cette autorisation. Malheureusement pour eux, ma spécialisation, c'est l'urbanisme, j'ai même enseigné cette matière.»

C'est donc bien sur un os que sont tombés les promoteurs qui veulent installer des éoliennes sur les crêtes de la Montagne de Buttes, car Fabienne Chapuis-Hini est résolue à «ne pas lâcher le morceau». Née à Genève, elle

y a grandi avant de s'établir en France où elle a pratiqué le droit. De retour en Suisse, elle a acheté un petit chalet avec vue sur les champs de la Montagne de Buttes, une région dont elle est tombée amoureuse. Elle, qui pensait prendre une retraite paisible, consacre de nombreuses heures à la défense de ce bel endroit qui culmine à 1245 mètres. Deux sociétés – Alpine Wind et Groupe E Greenwatt – le convoitent pour y implanter des machines à vent. Les projets varient: d'une trentaine à quinze éoliennes.

Au dire de l'avocate, l'association compte une centaine de membres. «Nous ne sommes pas contre l'éolien, mais situé dans des endroits où les machines ont une certaine efficacité, c'est-à-dire où le vent souffle de manière régulière, comme dans les îles des Caraïbes. Ici, dans le Jura, il souffle par rafales, avec des pics durant la nuit, lorsque la consommation énergétique baisse. Il faut savoir qu'on ne sait pas maîtriser ni stocker cette énergie.»

L'avocate mentionne encore le faible rendement des éoliennes.



GUY PÉRENOUD

CONTRE Présidente de l'association Les Travers du vent, Fabienne Chapuis-Hini est ancienne avocate à la Cour de Paris, spécialisée en urbanisme.

«En Suisse, elles tournent de 1250 à 1500 heures par année, selon wind-data.ch, site officiel de la Confédération. C'est beaucoup de nuisances pour pas grand-chose. Notre pays a calqué son système sur l'Allemagne, sauf que ce pays, plus exigeant, prescrit une vitesse de 6,4 mètres par seconde pour les machines, alors que, chez nous, on exige seulement 4,5 mètres pour recevoir des subsides. Pour la distance par rapport aux habitations, elle recommande 300 mètres. La Suisse est le pays d'Europe où la législation est la plus laxiste. On en est au niveau de la Serbie!»

Aux yeux de Fabienne Chapuis-Hini, deux choses président dans ce dossier: l'ignorance et l'argent. «C'est un dossier très technique, les politiques n'ont pas le temps de s'en occuper et le citoyen n'est pas informé. Quant aux propriétaires de terrains, ils vendent leur patrimoine pour un plat de lentilles. Les promoteurs ne leur donnent que les miettes.»

Maux de ventre. Non loin du chalet de la présidente, Anouk Fischer combat elle aussi l'implantation des géants blancs. Cette amoureuxse de la nature, secrétaire de direction dans le Val-de-Travers, est venue habiter dans la maison de son grand-père voici trois ans. Alpine Wind est venue poser un mât de

mesure à quelques dizaines de mètres de son domicile. «C'est à ce moment que cela s'est concrétisé. Cela m'a tordu l'estomac.» Mais c'est le mât de 85 mètres, qu'elle désigne au loin, qui l'a davantage choquée. «Un employé d'Alpine Wind est venu me montrer le plan des éoliennes, j'ai eu des frissons d'horreur. Je lui ai dit: "Mais vous allez défoncer la montagne en créant des chemins d'accès pour implanter les éoliennes!" Il m'a dit qu'il y a déjà des voies. Le problème, c'est qu'elles ne sont pas assez larges pour les camions.» La jeune femme pense déjà aux tonnes de béton qui vont être déversées dans les champs. «De plus, on ne sait pas à combien de

«LA SUISSE EST LE PAYS EN EUROPE OÙ LA LÉGISLATION EST LA PLUS LAXISTE. ON EN EST AU NIVEAU DE LA SERBIE.»

Fabienne Chapuis-Hini, présidente de l'Association Travers du vent

mètres des habitations les éoliennes vont être installées. Je crains aussi le bruit. C'est tellement calme ici.»

Au pied de la montagne, dans le village de Buttes, un autre opposant: Heinz Salvisberg, professeur de maths à Berne. Une de ses craintes est que, avec une trentaine de machines de quel-



GUY PÉRENOUD

CONTRE Professeur de maths et conseiller général de Val-de-Travers (Verts), Heinz Salvisberg craint que l'endroit soit considéré comme une zone sacrifiée.

que 200 mètres de hauteur, l'endroit soit considéré comme une région sacrifiée. «S'il y a déjà tant d'éoliennes, on pensera: "Le mal est fait, on peut y aller!"» A ses yeux, le profit ne doit pas entrer en ligne de compte. «L'énergie éolienne doit rester sous le contrôle des collectivités, et donc profiter à une majorité de personnes et non à une minorité de promoteurs.»

Des p'tits sous. Agriculteur à la retraite sur la Montagne de Buttes, Edouard Sahli affirme que ce n'est que l'appât du gain qui motive les propriétaires de terrains qui ont accepté de signer un contrat avec Alpine Wind ou le Groupe E Greenwatt, donc d'accorder un droit de superficie aux promoteurs. «Moi je suis contre, à cause du bruit et de l'aspect visuel. La majorité des gens qui ont signé n'habitent pas ici, c'est un peu dégoûtant...» Ce

n'est pas le cas de Rose-Marie et Christian Rosat et de leurs trois enfants. Ils vivent sur le site où ils exploitent un domaine avec une quarantaine de vaches et, peut-être bientôt, une ou deux éoliennes. «Cela permettrait de mettre du beurre dans les épinars et d'aider à promouvoir l'énergie propre. Pour les oppo-

sants, c'est facile de dire: "Mettez ça chez les autres, chez nous, il faut que cela reste tout beau nickel", alors qu'ils continuent d'allumer leur poste de télé, leur Natel et leur four.» Le couple a signé avec Groupe E Greenwatt «pour lui promettre de lui garder le terrain», soit un gain direct de 5000 francs. Christian Rosat explique: «Ils sont d'accord de discuter pour les emplacements, on a l'impression d'un partenariat. Autant les installer au bord d'une haie où l'on ne passe pas avec les machines ou sur un endroit caillouteux. Ceux d'Alpine Wind, ils arrivent et nous n'avons rien à dire.» La famille s'est déplacée deux fois, à Saint-Brais et au Mont-Crosin, pour voir «ce qui leur tomberait dessus». Alors? Rose-Marie Rosat constate: «Ce n'est pas perturbant comme un bruit de la circulation. Le plus impressionnant, c'est l'ombre et la lumière. Mais cela ne va pas nous déranger, je les trouve plutôt reposantes.» La mère de famille avoue n'avoir jamais discuté du sujet avec les opposants, même si elle connaît bien Anouk Fischer. «Cela ne me viendrait pas à l'idée de lui parler d'éoliennes. Ça ne sert à rien, ça ne ferait que des histoires...»

Ils ont signé. A quelque six kilomètres de là, le clan Wieland – Daniel, son frère Tony et deux de ses quatre fils – est réuni >>>

>>> autour de la table de la cuisine. Tous sont paysans et font partie d'une Sàrl. «Tous les revenus vont dans une caisse et on partage.» L'agriculteur Christian Simon-Vermot et son épouse sont venus se joindre à la discussion. Les éoliennes, ils sont tous pour. Ils ont d'ailleurs signé avec Alpine Wind.

Qu'elle pédale! Tony lâche: «Ce qui dérange le plus le voisinage, ceux qui n'ont pas de terres, c'est l'argent qu'on a touché, pas les éoliennes. Ici, des opposants, on n'en voit point qui se promènent, car il n'y a rien, il n'y a même pas de chemins pédestres. Ce n'est pas une zone touristique. Regardez Les Verrières, en vingt ans, quatorze commerces ont fermé. C'est en train de crever!» L'argent? «Nous avons reçu 5000 francs par éolienne pour le droit de superficie et on nous a promis 15 000 francs par année et par éolienne. C'est signé!» Christophe commente: «Les gens d'Alpine Wind sont polis, gentils et pas arrogants. Ils nous paient les heures que l'on fait pour eux.» Christian Simon-Vermot ajoute: «Ce ne sont pas de mauvaises gens. Ils sont ouverts, répondent aux questions.» Bien sûr, les agriculteurs n'ont pas pu choisir les emplacements, mais ils racontent qu'ils ont eu leur mot à dire sur le tracé des chemins à construire.

Et les opposants au projet? En termes polis, Tony se demande ce que «l'avocate de Marseille» vient faire ici. Christophe complète. «Nous, nous sommes nés et travaillons tous les jours ici, cela nous donne bien plus de droits. Elle, elle n'a jamais gagné sa vie ici. Elle a une voiture? Un téléphone portable, une tronçonneuse pour son bois? Tony éclate de rire: «L'affaire est réglée! On va la faire pédaler sur une dynamo!»

PAYER LES COMMUNES POUR OBTENIR LEUR SOUTIEN

DÉMARCHAGE. Pour convaincre les autorités locales, les promoteurs paient des centaines de milliers de francs.

LINDA BOURGET

Modestes communes éloignées des grands axes routiers, Mont-de-Buttes (NE), Grandevent (VD) ou Le Noirmont (JU) n'avaient guère l'habitude d'être courtisées par les investisseurs. Jusqu'au jour où, en 2004, leur potentiel en termes d'énergie éolienne est apparu dans le «Concept de la Confédération». Depuis, les promoteurs de parcs à vent se sont succédé à leur porte, afin de décrocher le soutien des autorités et l'accord des propriétaires de terrains sur lesquels ils souhaitent planter leurs grandes hélices. Des vendeurs de projets prêts à mettre la main au portemonnaie.

Ainsi certaines communes se voient-elles offrir de l'argent en échange de leur soutien à un promoteur, avant même que la faisabilité d'un projet ne soit avérée. «Nous proposons aux autorités quelques milliers de

francs par éolienne que nous souhaitons mettre dans le périmètre de leur commune», indique Matthias Haldimann, responsable d'Alpine Wind qui développe des projets pour les Services industriels genevois (SIG). «L'idée est d'instaurer en échange une collaboration avec une certaine exclusivité.» La moyenne serait de 5000 francs par éolienne. Une pratique dont André Hurter, directeur des SIG, ignore les détails.

Pratique courante. La modeste commune de Rochefort (NE) a, par exemple, perçu l'an dernier d'Alpine Wind 60 000 francs contre sa collaboration dans le cadre du parc du Grand-Coeurie (projet exclu depuis du plan directeur neuchâtelois). «Nous pouvions en faire ce que nous voulions. Nous avons constitué un fonds pour les énergies renouvelables», détaille le vice-président de la commune, Jean-Pierre Rausis. «Nous avons

conclu le même type d'arrangement avec la commune des Verrières, dans le cadre du projet de la Montagne de Buttes», illustre encore Matthias Haldimann. Plusieurs développeurs optent pour ce type d'approches séduisantes pour les administrations. Le Noirmont a obtenu du consortium Alpiq, ADEV et Sol-E un investissement de 360 000 francs dans la pose de panneaux solaires sur le toit d'une salle de gym. «Ce n'est pas cela qui nous a conduits à les choisir, car d'autres étaient aussi prêts à le faire. Mais nous ne les aurions pas pris s'ils avaient refusé», pose Denise Girardin, mairesse de la commune. A Bullet (VD), un centre sportif peut être financé grâce à l'argent des SIG. Interpellé sur ces pratiques à la fin de 2009, le Conseil d'Etat genevois (qui détient 55% des SIG) a estimé qu'il s'agissait là de «dédommagement» d'un «montant marginal».

Achetés? Dans la commune vaudoise de Grandevent, Claude-Alain Briod s'en distancie pourtant. Le syndic a accepté que sa commune s'associe à Reninvest (qui travaille aussi pour les SIG) dans un projet de parc. Mais il ne veut pas toucher de l'argent avant que celui-ci ne voie le jour (les communes perçoivent un intéressement de l'ordre de 2,5% du chiffre d'affaires des éoliennes une fois celles-ci en service). «Je refuse que nous soyons payés pour accepter. Il ne faut pas qu'on puisse penser qu'on a été acheté», martèle l'élu. Ancien président >>>



PROPRIÉTAIRES Rose-Marie et Christian Rosat ont été courtisés par Alpine Wind et le Groupe E, deux concurrents qui souhaitent placer une éolienne sur leur terrain.

>>> du Conseil communal de Val-de-Travers, Pierre-Alain Rumley dit également s'être opposé à ce que sa commune accepte ce type de faveur.

Du côté de la concurrence, ces méthodes font aussi jaser. «Notre capital étant public, nous ne pouvons pas nous permettre de dépenser de l'argent comme cela», juge Laurent Scacchi, responsable de l'éolien au Groupe E Greenwatt (entreprises électriques fribourgo-neuchâteloises). Il admet, en revanche, verser quelque chose aux propriétaires de terrains, en échange d'un droit de superficie (ceux-ci touchent en plus par la suite un intéressement d'environ 2,5%, soit entre 10 000 et 20 000 francs par an et par éolienne).

Intérêt bien compris. L'usage est de verser d'entrée un montant de l'ordre de 2000 à 5000 francs par éolienne, ce dont les propriétaires ont pris conscience. L'an passé, «des gens du Groupe E m'ont proposé deux bouteilles de vin. Ils pensaient que, avec cela, l'affaire serait faite. Je leur ai demandé s'ils se foutaient de ma gueule», lance Christian Simon-Vermot, agriculteur aux Verrières. «Ils m'ont dit: "D'habitude, on va trouver le paysan avec deux bouteilles et c'est en ordre." J'ai signé avec Alpine Wind.»

Une société dont l'approche ne convainc pourtant pas toujours. En témoignent Rose-Marie et Christian Rosat. Les agriculteurs de Mont-de-Buttes ont, un jour, reçu une lettre de l'entreprise qui lorgnait leur parcelle pour y planter une éolienne. «C'était un rendez-vous qu'ils avaient pris pour nous chez le notaire, avec la date et l'heure. On n'y est pas allés. On leur a dit qu'on s'était déjà engagés avec Groupe E qui était venu nous trouver en 2008-2009.»

COLLABORATION SP



JEAN-CHRISTOPHE BOTTICISTONE

VALAIS Les sites qui posent le moins de problèmes se trouvent dans les zones déjà industrialisées, comme à Collonges.

PARCS ÉOLIENS: DANS LA JUNGLE, TERRIBLE JUNGLE LÉGISLATIVE

LOIS. Pour mieux tenir compte des conflits d'intérêts entre le désir de préserver une nature intacte et la nécessité de produire de l'énergie renouvelable, cantons et Confédération tentent de guider les promoteurs.

CATHERINE BELLINI

Pour ériger une éolienne, il faut du vent, bien sûr, mais surtout de la patience. Les batailles juridiques se basent sur une multitude de lois et d'ordonnances, fédérales et cantonales, d'inventaires de zones et de sites construits à protéger. Jusqu'à la Constitution qui s'en mêle.

Afin d'aider cantons et communes à trouver leur chemin dans cette jungle législative, la Confédération, l'an dernier, a émis des recommandations.

Celles-ci devraient contribuer à atténuer, au niveau de la planification déjà, les conflits d'intérêts inévitables entre les promoteurs de l'énergie éolienne, les habitants et les défenseurs d'une nature qui soit la plus intacte possible. C'est notamment sur cette base que les cantons ont élaboré leur concept éolien et leur plan directeur. Il s'agit d'abord de déterminer des zones propices pour l'éolien, où la force du vent est suffisante bien sûr, mais aussi de concentrer les éoliennes, afin de ne pas dégra-

der le paysage, ni de porter atteinte aux animaux. Présentation des deux grands axes de la lutte.

Le bruit. Pour éviter les nuisances sonores, il s'agit de respecter l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit. Il est recommandé d'observer une distance de 300 mètres au moins des zones d'habitation avant de planter le premier mât. Cela paraît simple, mais ne l'est pas. En effet, les 300 mètres de distance sont en fait un mini- >>>



» mum à respecter, mais la question déterminante est celle des décibels. Il arrive que le bruit d'une éolienne dépasse les décibels autorisés, alors qu'elle se trouve à 400 ou 500 mètres de distance des habitations. Tout dépend de la topographie. Le cas de Saint-Brais (JU) est toujours donné comme le «mauvais exemple» où il aurait fallu tenir compte de la topographie et éloigner davantage l'installation des habitations. Et attention, la taille du mât a aussi son importance. Dans la réalité, les promoteurs trouvent souvent un accord avec les habitants, en invitant les communes à participer à la société, voire à permettre aux habitants d'acquérir des actions. Le fait d'installer le siège de la société qui exploite le parc éolien dans la commune, et donc d'y payer ses impôts, facilite aussi l'approbation d'un projet par les habitants.

«Le vrai problème, ce sont les propriétaires de maisons de vacances», relève un connaisseur du dossier, qui préfère ne pas être cité, son statut de fonctionnaire lui permettant difficilement d'émettre des jugements de valeur. «Il s'agit souvent de citoyens qui vien-



SANDRO CAMPARDO KEYSTONE

CRÊT-MEURON (NE) L'affaire du projet d'implantation d'éoliennes sur ce site est déjà montée jusqu'au Tribunal fédéral.

nent passer quelques jours seulement dans la nature, mais veulent y trouver un calme absolu. Le fait qu'une commune puisse se payer une nouvelle halle de gym ne les intéresse pas.»

La nature et les animaux. Il est certains territoires protégés par la législation fédérale (Constitution ou lois) où il est même exclu de penser à dresser le moindre mât. Il s'agit des sites marécageux, des hauts- et bas-marais d'importance nationale ainsi que de la zone centrale des parcs nationaux et

des parcs naturels périurbains. Quant aux sites figurant dans les inventaires fédéraux d'importance nationale – par exemple les zones alluviales, les réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs, les forêts –, ils sont aussi à exclure. En principe. Mais, l'application relevant des cantons, il leur appartient de procéder à une pesée des intérêts.

Enfin, dans leur plan directeur, les cantons peuvent désigner des territoires dans lesquels il ne sera pas possible d'implanter des éoliennes. Pour Pro Natura, les meilleurs sites sont

ceux qui se trouvent dans des paysages industriels, comme à Collonges, en Valais. Pas question en revanche de toucher aux sites d'importance nationale: «Nous nous opposons aux projets qui se trouvent dans des zones protégées. Il faut faire de l'éolien, mais pas n'importe comment. L'énergie n'est pas verte si l'impact sur la nature est trop grand», déclare Nicolas Wüthrich, son responsable de l'information.

Malgré toutes les recommandations existantes pour réaliser de l'éolien en Suisse, l'arsenal législatif permettant d'appuyer un recours est très bien fourni. Conséquence: de nombreux projets sont bloqués.

Le projet de Crêt-Meuron (NE), par exemple, a déjà passé une première fois jusqu'au Tribunal fédéral qui a donné raison aux promoteurs. Dans un deuxième temps, le projet a été redéfini, car les petites éoliennes prévues à l'origine ne se fabriquent plus. Nouveau projet, nouveau recours. L'affaire est actuellement devant la Cour de droit public du Tribunal cantonal qui devrait rendre son verdict d'ici à la fin de l'année.

Patience et persévérance. ◦

Aussi actuel
que rapide.

tel.search.ch

Trouvez rapidement et simplement tous les numéros de téléphone et adresses sur tel.search.ch. Désormais avec les données téléphoniques officielles et actualisées quotidiennement de Swisscom Directories SA.

search.ch